

groupe de cultivateurs afin de leur permettre d'acheter les machines dont ils ont besoin pour rendre leur travail plus efficace. Les observations des vis-à-vis m'ont fort intéressé et j'ai constaté que le principe dont s'inspire le bill cause de vives inquiétudes à certains représentants. Heureusement, les discours prononcés aujourd'hui n'étaient pas dans la même veine. Le représentant d'Acadia (M. Horner) et le député d'Athabasca (M. Bigg), par exemple, étaient complètement en dehors du sujet, à mon sens, lorsqu'ils ont prétendu qu'un projet de loi permettant aux cultivateurs de collaborer librement entre eux et d'améliorer leur sort en achetant collectivement des machines agricoles est d'inspiration communiste ou socialiste. Personne, j'en suis sûr ne prête foi à de telles affirmations après mûre réflexion. Je sais que dès le 26 août dernier, le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a exhorté le gouvernement à présenter cette mesure législative à la Chambre. Il a posé une question, consignée à la page 7476 du *hansard*, pour savoir si on présenterait à la Chambre une mesure prévoyant des prêts à des groupes de cultivateurs pour leur permettre d'acquérir de l'outillage agricole de la façon la plus économique possible. Le ministre a laissé entendre que ce projet de loi serait bientôt inscrit au *Feuilleton*. Le très honorable chef de l'opposition a alors répliqué:

Afin qu'il n'y ait aucun malentendu, je demande tout de suite au ministre d'inscrire cette résolution au *Feuilleton*; elle recevra une attention immédiate...

Je suis sûr que bien des honorables députés voudraient que cette mesure législative fasse l'objet d'une attention immédiate et soit promulguée le plus tôt possible. La semaine dernière, j'ai consulté un cultivateur de ma circonscription au sujet de cette mesure. L'opinion de cet homme est pour moi d'une grande valeur. Il n'est pas du nombre de mes partisans, mais cela n'a rien à voir avec l'amitié qui nous lie tous deux depuis quelque temps déjà.

Je lui ai demandé comment cette mesure législative l'atteindrait. Il m'a répondu qu'à son avis elle ne l'aiderait guère, mais qu'elle pourrait aider les cultivateurs de l'Ouest. Je lui ai dit: «Il ne m'intéresse guère de savoir si elle aidera les cultivateurs de l'Ouest, car à la Chambre des communes, ils sont représentés par un grand nombre de députés compétents. Je m'intéresse plutôt aux avantages qu'elle vaudra aux petits cultivateurs de l'Est. En prendriez-vous avantage?»—«Comment le pourrais-je?» m'a-t-il répondu. Et je lui demandai de quoi il s'inquiétait. Nous avons parlé de ce sujet pendant quelque temps, et alors il m'a dit: «Je désirerais certainement

obtenir une excavatrice pour fins d'irrigation sur la ferme que mon fils exploite, et je pourrais m'en servir à ce moment-ci de l'année afin d'approfondir les fossés sur ma propre ferme. Je ne crois pas que je pourrai engager la main-d'œuvre suffisante pour ce travail.»

Il me semble, monsieur l'Orateur, que l'achat d'une excavatrice constitue un excellent exemple du genre de machinerie qui peut être acquis par un groupe de trois ou quatre cultivateurs, ou même par un plus grand nombre. Le fils de ce cultivateur peut, de concert avec ses voisins, acheter une excavatrice, et tous pourraient s'en servir avec avantage. Cette machine n'est pas utilisée uniquement au temps des moissons, mais aussi pendant les périodes creuses. Elle les aiderait certainement à améliorer leurs travaux. Dans mes entretiens avec les cultivateurs, à propos de cette mesure législative—et j'ai alors pris bien garde de me dépouiller de tout préjugé de parti—ils m'ont déclaré que la mesure pourrait leur être utile. Ils trouvent que la mesure a du bon, et que cela vaut la peine d'en faire l'essai.

Je me rends parfaitement compte des difficultés qu'on a soulignées, en disant par exemple que cela pourrait nuire aux possibilités qu'ont les cultivateurs d'obtenir du crédit, ou comporte le risque d'en obtenir trop, ou des abus qui pourraient en résulter du côté des moyens d'accorder du crédit, et ainsi de suite. Or nous savons tous parfaitement que des gens mal avisés peuvent mésuser de toute bonne mesure législative, ou de toute mesure ayant pour objet de permettre les achats à crédit. Mais moi je suis persuadé que dans la circonscription que je représente—et c'est une région rurale passablement étendue—la plupart des cultivateurs seraient fort aise que ce projet soit bientôt adopté. Et voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je ne vais pas appuyer l'amendement.

(Texte)

**M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delaudaudière):** Monsieur l'Orateur,...

**M. Choquette:** J'espère que cette loi sera adoptée plus vite que la résolution sur le drapeau.

**M. Paul:** Une fois de plus, monsieur l'Orateur, nous entendons l'écho de Lotbinière. Plutôt que d'en entendre l'écho, nous aimerions mieux constater une participation contributive de l'honorable député aux travaux de la Chambre. Au fait, s'il s'arrêtait pour examiner la portée du bill à l'étude, je ne serais pas surpris de le voir se lever, comme nos honorables amis d'en face, pour nous dire qu'il s'agit d'une excellente loi.

Par contre, en écoutant les remarques que vient de faire l'honorable député de Strathcona (M. Nugent), nous en venons facilement à la conclusion, une fois de plus, que le gou-